

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Lfm

FRO011142256

30/04/2026

 Commercialisé en 

 Étoiles Six Financial Information⁽²⁾⁽³⁾


Actions thème environnement



▶ Actif net du fonds	184,04 M€
▶ Actif net de la part	19,50 M€
▶ Valeur liquidative	146,16 €
	Fonds Indice
▶ Performance mensuelle ⁽¹⁾	6,05% 5,93%



▶ Gérants



Arnaud Bauduin



Françoise Labbé

Les équipes sont susceptibles d'évoluer



▶ Profil de risque⁽³⁾



▶ Durée de placement recommandée

Supérieur à 5 ans



▶ SFDR⁽³⁾ Article 8

	Fonds	Univers
▶ Notation ESG ⁽³⁾	6,94	6,90
▶ Couverture note ESG	100,00%	99,76%

Orientation de gestion

Ce fonds actions vise une performance supérieure au Stoxx Europe 600 ex UK Dividendes Nets Réinvestis sur un horizon de placement de 5 ans minimum. Il est investi dans les sociétés européennes les plus engagées sur les thèmes environnementaux. Il favorise également les acteurs ayant une démarche active dans la transition énergétique et écologique.

Principales caractéristiques

Date de création de la part
18/11/2011

Date de lancement de la part
16/11/2011

Société de gestion
Ofi Invest Asset Management

Forme juridique
FCP

Classification AMF
Actions internationales

Affectation du résultat
Capitalisation

Fréquence de valorisation
Journalière

Ticker Bloomberg
OFILEAV FP

Publication des VL
www.ofi-invest-am.com

Frais de gestion maximum TTC
1,30%

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation
1,31%

Indice de référence
STOXX® Europe 600 ex UK

(1) Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. L'indice de référence est calculé dividendes/coupons inclus. (2) Les références à un classement, un prix ou un label ne préjugent pas des résultats futurs de ces derniers/du fonds ou du gestionnaire. (3) Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

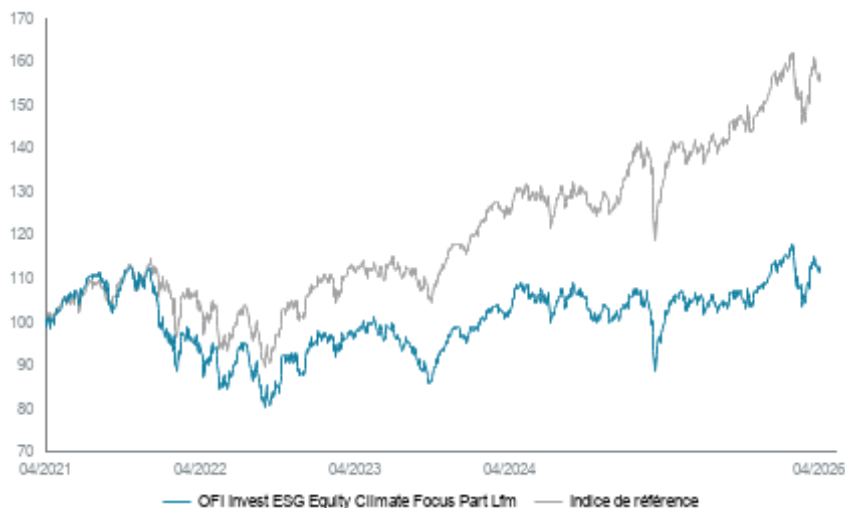
OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Lfm

FRO011142256

30/04/2026

Performances & risques

Évolution de la performance⁽¹⁾(base 100 au 30/04/2021)



Performances cumulées⁽¹⁾

En %	Fonds	Indice	Relatif
Da*	2,58	3,56	-0,98
1 mois	6,05	5,93	0,12
3 mois	-0,60	0,49	-1,09
6 mois	7,24	7,62	-0,37
1 an	12,36	17,57	-5,21
2 ans	10,22	25,55	-15,34
3 ans	15,86	39,68	-23,81
5 ans	12,61	57,22	-44,61
8 ans	60,58	92,56	-31,98
10 ans	87,89	129,63	-41,74

*Da : début d'année

Performances annuelles⁽¹⁾

En %	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Fonds	-1,95	11,75	-9,70	35,05	10,78	18,69	-21,77	13,12	1,85	8,93
Indice	1,73	10,58	-10,77	26,82	-1,99	24,91	-11,03	17,48	6,93	20,27
Relatif	-3,68	1,18	1,07	8,24	12,77	-6,22	-10,75	-4,35	-5,08	-11,34

Performances mensuelles⁽¹⁾

%	Jan.	Févr.	Mars	Avr.	Mai	Juin	Juil.	Août	sept.	Oct.	Nov.	Déc.
2022	-10,81	-2,97	0,34	-1,99	-1,41	-9,11	10,58	-6,70	-7,00	3,95	7,11	-3,99
2023	8,31	1,04	1,62	-0,08	0,10	2,06	-0,11	-3,53	-4,59	-4,43	8,50	4,54
2024	-0,03	1,51	3,25	-1,46	4,75	-2,31	1,88	1,08	0,39	-5,27	-0,72	-0,86
2025	3,66	1,47	-6,32	0,93	5,39	-1,28	0,03	-1,05	1,05	0,68	2,03	2,47
2026	3,20	3,74	-9,65	6,05								

Principaux indicateurs de risques⁽³⁾

En %	Volatilité		Perte Maximale		Délai de recouvrement		Tracking error	Ratio d'info	Ratio de sharpe	Bêta	Alpha
	Fonds	Indice	Fonds	Indice	Fonds	Indice					
1 an	15,65	13,93	-12,26	-9,91	-	-	3,38	-1,30	0,71	1,10	-0,12
3 ans	15,18	13,83	-18,75	-16,03	264	41	4,03	-1,52	0,13	1,06	-0,13
5 ans	16,24	14,43	-28,90	-21,60	1198	301	5,04	-1,31	0,03	1,07	-0,14
8 ans	17,42	17,05	-30,23	-35,36	208	240	5,36	-0,43	0,28	0,97	-0,04
10 ans	16,38	16,13	-30,23	-35,36	208	240	5,27	-0,39	0,35	0,96	-0,03

Source : Six Financial Information

(1)Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. La valeur d'un investissement dans l'OPC peut fluctuer à la hausse comme à la baisse. Les performances sont calculées sur la base de la valeur liquidative et sont nettes de tous les frais applicables au fonds. Le calcul de performance des indices composés de plusieurs indices est rebalancé tous les mois et prend en compte les coupons/dividendes. (3)Pour toute définition veuillez vous référer à la page « Glossaire » en fin du document.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Lfm

FR0011142256

30/04/2026








Structure du
portefeuille

► Répartition sectorielle⁽⁴⁾

En %	Fonds	Indice
Biens et services industriels	16,3	16,3
Technologie	12,1	10,0
Banques	11,4	13,2
Santé	11,0	12,4
Energie	8,6	5,9
Services aux collectivités	6,2	4,8
Assurance	6,0	6,6
Produits et services de consommation	5,1	4,7
Produits chimiques	4,8	2,6
Aliments, boissons et tabac	4,2	4,8
Construction et matériaux	3,5	4,5
Services financiers	2,4	3,9
Automobiles et pièces	1,5	1,8
Télécommunications	1,4	3,5
Voyages et loisirs	-	0,6
Soins personnels, pharmacies et épiceries	-	0,9
Médias	-	0,5
Immobilier	-	1,1
Commerce de détail	-	0,8
Ressources de base	-	1,1
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	5,6	-

► Principales positions (hors OPC monétaires/Liquidités/Dérivés)⁽⁴⁾

En %		
	ASML HOLDING NV	4,9
NL	Technologie	
	INFINEON TECHNOLOGIES AG	3,6
DE	Technologie	
	ALLIANZ	3,2
DE	Assurance	
	TECHNIP ENERGIES NV	3,1
FR	Energie	
	ROCHE PS PAR AG	2,9
CH	Santé	

► Répartition géographique

En %	Fonds	Indice
Allemagne	25,3	17,6
France	22,6	18,8
Italie	9,5	6,7
Pays-Bas	9,1	11,9
Suisse	9,0	18,0
Danemark	6,6	3,5
Royaume-Uni	2,8	0,1
Finlande	2,7	2,7
Espagne	2,3	7,1
Suède	1,9	6,4
Autriche	1,5	0,7
Belgique	1,3	1,9
Portugal	-	0,4
Autres Pays	-	4,1
OPC	-	-
Dispo/Liquidités investies	5,6	-

► Répartition par devise (hors OPC)

En %	Fonds
EUR	76,5
CHF	12,1
DKK	6,6
Autres devises	4,8

► Répartition par capitalisation (hors OPC/Liquidités/Dérivés)

En %	Fonds
Petites capitalisations (< 500 M€)	0,0
Moyennes capitalisations (500 M€-10 Mds€)	5,3
Grandes capitalisations (> 10 Mds€)	94,7

► Profil / Chiffres clés

Nombre de lignes	53
Taux d'exposition actions (%) ⁽⁶⁾	94,4

(4) Les valeurs et secteurs sont présentés à titre indicatif et peuvent être absents du portefeuille à certaines périodes. Ceci ne représente pas une recommandation à l'achat ou à la vente. (6) Taux d'exposition actions en engagement, hors titres solidaires.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Lfm

FR0011142256

30/04/2026



► Commentaire de gestion

Les marchés actions rebondissent significativement en avril, retrouvant presque leur niveau pré-guerre en cours de mois. La situation au Moyen Orient est très compliquée avec de fortes répercussions sur l'économie mondiale, sans que l'on entrevoie clairement la sortie de crise. L'optimisme est néanmoins revenu avec le cessez-le-feu, bien que le prix du pétrole ne reflue pas. Les publications de résultats pour le premier trimestre de l'année arrivent à point nommé pour donner une vue préliminaire sur les effets du conflit ; force est de constater que pour le moment, ils sont contenus sur la demande malgré encore davantage d'hésitation dans les décisions des managements, mais aussi inflationnistes avec des entreprises qui ne veulent pas revivre le pincement de marge connu lors des récentes crises (Covid, Ukraine). D'autre part, l'IA hypnotise les investisseurs, tant sur les opportunités de rupture, de croissance, que sur les risques. C'est à l'aune de ce thème que chaque cas est évalué, et la confirmation en fin de mois que les dépenses des hyperscalers allaient encore progresser fortement ancre la dynamique pour les entreprises impliquées dans la chaîne de valeur.

Le portefeuille a réalisé une performance supérieure à celle de l'indice Stoxx 600 ex-UK DNR au cours du mois.

C'est la sélection de valeurs qui a permis la surperformance en avril. Si le cash a été pénalisant en cette phase haussière des indices, nos choix ont été payants. Ainsi, Infineon a progressé dans un secteur des semiconducteurs très recherché. Siemens Energy et Technip dans l'énergie, Prysmian et Schneider Electric dans l'industrie, ont progressé sur la thématique IA mais aussi parce que leurs publications de résultats ont été au moins rassurantes si ce n'est synonymes de révisions en hausse des attentes futures. En revanche, un titre est venu gâcher le mois, Alstom : nous avons été très déçus de la pré-publication des résultats annuels qui s'est traduite par un coup d'arrêt sur l'amélioration de performance opérationnelle et financière du groupe qui paraissait pourtant bien enclenchée ; la première communication du nouveau CEO a en effet consisté à abandonner les objectifs de marge et de génération de cash-flow en raison d'une exécution insuffisante du carnet de commandes.

Au cours du mois, nous avons donc réduit sensiblement l'exposition à Alstom actant d'une perte de confiance dans le management à court terme.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Lfm

FR0011142256

30/04/2026

► Caractéristiques additionnelles

Date de création du fonds	14/03/1997
Principaux risques	L'investissement sur le produit ou la stratégie présente des risques spécifiques qui sont présentés en détail dans le Prospectus de l'OPC disponible sur : https://www.ofi-invest-am.com/fr .
Date dernier détachement	-
Montant net dernier détachement	-
Commissaires aux comptes	Grant Thornton
Devise	EUR (€)
Limite de souscription	12:00
Limite de rachat	12:00
Règlement	J + 2
Investissement min. initial	-
Investissement min. ultérieur	-
Libellé de la SICAV	-
Libellé du compartiment	-
Valorisateur	Société Générale Paris
Dépositaire	Société Générale Paris

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Lfm

FR0011142256

30/04/2026

Glossaire

ALPHA

L'alpha est égal à la performance moyenne du produit, c'est à dire la valeur ajoutée du gérant après avoir retranché l'influence du marché que le gestionnaire ne contrôle pas. Ce calcul est exprimé en pourcentage.

BETA

Le Beta est un indicateur qui correspond à la sensibilité du fonds par rapport à son indice de référence. Pour un bêta inférieur à 1, le fonds sera susceptible de baisser moins que son indice, si le bêta est supérieur à 1 le fonds sera susceptible de baisser plus que son indice.

DÉLAI DE RECOURVEMENT

Le délai de recouvrement (exprimé en jours) est le nombre de périodes nécessaires pour récupérer des pertes subies lors d'une perte maximum. Le critère perte maximum, affiche la perte de performance la plus importante que le fonds ait connu.

SRRI

Le SRRI (Synthetic Risk & Reward Indicator : Indicateur de risque fondé sur la volatilité sur une période de 260 semaines). Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur. La catégorie de risque associée à cet OPC n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps. La catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque ».

TRACKING ERROR

L'écart de suivi (tracking error) est la mesure du risque relatif pris par un fonds par rapport à son indice de référence. Elle est donnée par l'écart type annualisé des performances relatives d'un fonds par rapport à son indice de référence. Plus elle est faible, plus le fonds possède un profil de risque proche de son indice de référence.

VOLATILITE

La volatilité désigne l'écart-type annualisé des rendements d'une série historique (fonds, indice). Elle quantifie le risque d'un fonds : elle donne une indication de la dispersion des rendements de ce fonds autour de la moyenne de ses rendements. La volatilité typique d'un fonds monétaire est inférieure à 1%. Elle est de l'ordre de 0,4% (on parle également de 40 points de base de volatilité) pour ces fonds. En revanche, la volatilité d'un fonds actions, classe d'actif plus risquée, est souvent supérieure à 10%.

RATIO DE SHARPE

Le ratio de Sharpe mesure l'écart de rendement d'un portefeuille par rapport au taux de rendement d'un placement sans risque (prime de risque), divisé par un l'écart type de la rentabilité de ce portefeuille (volatilité). Un ratio de Sharpe élevé est un bon indicateur.

SFDR

La SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation) est une réglementation qui vise à promouvoir la durabilité dans le secteur de la finance en Europe. Elle propose notamment une typologie permettant de mieux identifier les actifs relevant de la finance durable, au travers de trois catégories notamment : les fonds article 6, article 8 et article 9.

SRI

Le SRI (Synthetic Risk Indicator) est l'indicateur synthétique de risque permet d'apprécier le niveau de risque de ce produit par rapport à d'autres. Il indique la probabilité que ce produit enregistre des pertes en cas de mouvements sur les marchés ou d'une impossibilité de notre part de vous payer. L'indicateur de risque part de l'hypothèse que vous conservez le produit pendant la durée de placement minimum recommandée.

ÉTOILES SIX FINANCIAL

La notation repose sur l'analyse du rendement et du risque de chaque fonds au sein de sa catégorie Europerformance, à partir de trois années d'historique au minimum. Un score est calculé en comparant la performance et la volatilité du fonds à celles de son indice de catégorie, puis transformé en nombre d'étoiles selon un classement en quintiles. Une notation « junior » est appliquée aux fonds disposant de 2 à 3 ans d'historique, en reliant leurs performances à celles de leur indice pour atteindre les 3 ans requis. Les catégories ou fonds jugés trop hétérogènes, insuffisamment documentés ou présentant un historique incomplet sont exclus du processus.

PERTE MAXIMALE

La perte maximale (max drawdown) correspond au rendement sur la période de placement le plus mauvais possible. Elle indique la perte maximale qu'un investisseur aurait pu subir s'il avait acheté le fonds au plus haut de la période d'observation et l'avait vendu au plus bas durant cette période.

RATIO D'INFORMATION

Le ratio d'information est un indicateur de la surperformance ou sous-performance d'un fonds par rapport à son indice de référence. Un ratio d'information positif indique une surperformance. Plus le ratio d'information est élevé, meilleur est le fonds. Le ratio d'information indique dans quelle mesure un fonds s'est mieux comporté qu'un indice en tenant compte du risque couru.

OFI Invest ESG Equity Climate Focus Part Lfm

FR0011142256

30/04/2026

► Disclaimer général

Cette communication publicitaire est établie par Ofi Invest Asset Management, société de gestion de portefeuille (APE 6630Z) de droit français agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous l'agrément n° GP92012 – n° TVA intracommunautaire FR51384940342, Société Anonyme à Conseil d'Administration au capital de 71 957 490 euros, dont le siège social est situé au 127-129, quai du Président Roosevelt 92130 Issy-les-Moulineaux, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Nanterre sous le numéro 384 940 342. Elle ne saurait être assimilée à une activité de démarchage, à une quelconque offre de valeur mobilière ou instrument financier que ce soit ou de recommandation d'en acheter ou d'en vendre. La source des données du présent document est Ofi Invest Asset Management sauf mention contraire. Ce document contient des éléments d'information et des données chiffrées qu'Ofi Invest Asset Management considère comme fondés ou exacts au jour de leur établissement. Pour ceux de ces éléments qui proviennent de sources d'information publiques, leur exactitude ne saurait être garantie. Cette communication publicitaire ne donne aucune assurance de l'adéquation des produits ou services présentés à la situation ou aux objectifs de l'investisseur et ne constitue pas une recommandation, un conseil ou une offre d'acheter les produits financiers mentionnés. Ofi Invest Asset Management décline toute responsabilité quant à d'éventuels dommages ou pertes résultant de l'utilisation en tout ou partie des éléments y figurant. La valeur d'un investissement sur les marchés peut fluctuer à la hausse comme à la baisse, et peut varier en raison des variations des taux de change. En fonction de la situation économique et des risques de marché, aucune garantie n'est donnée sur le fait que les produits ou services présentés puissent atteindre leurs objectifs d'investissement. Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Les fonds présentés dans cette communication publicitaire peuvent ne pas être enregistrés dans toutes les juridictions. Les fonds peuvent faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou dans certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes ou dans ces pays. La politique de réclamation est disponible sur le site www.ofi-invest-am.com. Le gestionnaire ou la société de gestion peut décider de cesser la commercialisation de ses organismes de placement collectif conformément à l'article 93 bis de la directive 2009/65/CE et à l'article 32 bis de la directive 2011/61/UE. Aucune reproduction, partielle ou totale, des informations contenues dans ce document n'est autorisée sans l'accord préalable de son auteur.